



# Comment déclarer les cotisations patronales pour 2022 au régime de retraite de vos employés



## Déclarer vos cotisations à un REER collectif/RPDB sur les feuillets T4

Si vous avez établi un nouveau régime de retraite l'an dernier, les renseignements qui suivent vous aideront à inscrire les informations pertinentes sur les feuillets T4 de vos employés. Dans l'exemple suivant, les zones du feuillet T4 où il vous faut inscrire des détails au sujet du régime de retraite sont surlignées. Les instructions ci-dessous se rapportent aux cases numérotées qui ont été surlignées dans le spécimen de T4 et expliquent quelles sommes doivent être consignées dans les cases 14, 40, 50 et 52.

The image shows a T4 form with the following highlighted areas:

- Box 14:** Employer's CPP contributions - see over / Cotisations de l'employeur au RPC - voir au verso
- Box 40:** Other information (see over) / Autres renseignements (voir au verso)
- Box 50:** RPP or DPSP registration number / N° d'agrément d'un RPA ou d'un RPDB
- Box 52:** Pension adjustment - line 20600 / Facteur d'équivalence - ligne 20600

**14** Revenu et cotisations de l'employeur au REER

**52** Somme cotisée au RPDB de l'employé

**50** N° d'agrément de l'ARC (envoyé directement par l'ARC à l'employeur)

**40** Somme cotisée par l'employeur au REER collectif de l'employé



**MACKENZIE**  
Placements

## Déclarer vos cotisations à un REER collectif/RPDB sur les feuillets RL-1

Les instructions qui suivent expliquent quelle sommes doivent être consignées dans les cases A et L du feuillet RL-1.

RELEVÉ  
**1 Revenus d'emploi et revenus divers** Année: 2020 Code du relevé: N° du dernier relevé transmis:

<b>A</b> Revenu d'emploi	B- Cotisation au RRQ	C- Cotisation à l'assurance emploi	D- Cotisation à un RPA	E- Impôt du Québec retenu	F- Cotisation syndicale
G- Salaire admissible au RRQ	H- Cotisation au RQAP	I- Salaire admissible au RQAP	J- Régime privé d'ass. maladie	K- Voyages (région éloignée)	<b>L</b> Autres avantages
M- Commissions	N- Dons de bienfaisance	O- Autres revenus	P- Régime d'ass. Intrentreprises	Q- Salaires différés	R- Revenu « situé » dans une réserve
S- Prouboires reçus	F- Prouboires attribués	U- Retraite progressive	V- Nourriture et logement	W- Véhicule à moteur	Code (case D)

Revenus complémentaires

Numéro d'assurance sociale du particulier Numéro de référence (facultatif)

Nom et adresse de l'employeur ou du payeur

Nom de famille, prénom et adresse du particulier

REVENU QUÉBEC

Relevé officiel - Revenu Québec  
Formulaire prescrit - Président-directeur général

**A** Revenu et cotisations de l'employeur au REER

**L** Somme cotisée par l'employeur au REER collectif de l'employé

**Pour plus de détails, veuillez visiter le site de l'Agence du revenu du Canada ou celui de Revenu Québec.**

Placements Mackenzie offre des fonds communs comme option dans le cadre d'un REER collectif. Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement passé ne donne pas forcément une indication du rendement futur.

Le contenu de ce document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son intégralité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.

Le présent document ne doit pas être considéré comme un avis de nature juridique ou fiscale. Les renseignements fiscaux présentés dans ce document sont de nature générale et les clients sont priés de consulter leur propre fiscaliste-conseil, comptable, avocat ou notaire avant d'adopter une quelconque stratégie décrite aux présentes car les circonstances individuelles de chaque client sont uniques. Nous nous sommes efforcés d'assurer l'exactitude des renseignements fournis au moment de la rédaction. Néanmoins, si les renseignements figurant dans ce document devaient s'avérer inexacts ou incomplets, ou si la loi ou son interprétation devaient changer après la date de ce document, les conseils fournis pourraient être inadéquats ou inappropriés. On ne devrait pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autre. Nous ne sommes pas responsables des erreurs qu'il pourrait y avoir dans ce document, ni redevables envers quiconque se fie aux renseignements contenus dans ce document. Veuillez consulter votre conseiller juridique ou fiscal attitré.